

**Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Associations de Classes
affiliées à la FFVoile**

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale statutaire de la FFVoile se tiendra le samedi 25 mars 2017 à Paris. Les renseignements concernant l'organisation matérielle de cette Assemblée parviendront ultérieurement aux représentants de classes élus.

Nous vous proposons donc de nous réunir le :

DIMANCHE 4 DECEMBRE 2016 à 10h00
Au Nautic de Paris / Salle Pégase (Hall 1 – Niveau 2)

avec l'ordre du jour suivant :

- Accueil en plénière,
- Election des représentants des associations de classes à l'Assemblée Générale de la FFVoile,
- Réunion des classes animée par Christian Silvestre et le département voile légère.

La note jointe vous explique les modalités de désignation des représentants des Associations de Classes à l'Assemblée Générale de la FFVoile.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter, en ligne, le coupon réponse ainsi que le rapport annuel et les retourner **au plus tard le 28 novembre 2016**.

Documents à consulter sur le site Internet de la FFVoile à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/AG/2016/AG_Classes.asp

Rubrique : Assemblée Générale Annuelle 2016 des Associations de Classes.

Vous pouvez renseigner les documents directement en ligne sur Internet et y joindre vos statuts, règles de jauge Le tout sera directement envoyé par mail.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce procédé, vous pouvez retourner votre coupon réponse et votre rapport annuel par mail à : virginie.touzeau@ffvoile.fr ou par fax : 01.40.60.37.37 ou par courrier 17, rue Henri Bocquillon 75015 PARIS.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre CHAMPION
Président de la FFVoile

Jean-Claude MERIC
Secrétaire Général



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL



**Note explicative pour la désignation des représentants des associations de classes
affiliées à la FFVoile, à l'assemblée générale ordinaire de la FFVoile
qui se tiendra le 25 mars 2017 à PARIS.**

L'article 9 du règlement intérieur de la FFVoile précise:

"L'ensemble des associations de classes définies à l'article 9 disposent de 10 représentants à l'Assemblée Générale de la FFVoile.

Ces représentants sont élus lors d'une réunion de l'ensemble des associations de classes organisée par la FFVoile au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale de la FFVoile. **Lors de cette réunion, chaque association de classes comptant au moins 20 adhérents à jour de cotisation dispose d'une voix.**

La représentation des associations de classes à l'Assemblée Générale devra comprendre au minimum un représentant pour chacune des activités suivantes : dériveurs, habitables, catamarans, planches à voile et fun board, voile radio commandée, quillards de sport, ou pour toute nouvelle activité acceptée par le Conseil d'Administration de la FFVoile".

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser le **rapport annuel**, ci-après, en application des articles 59.4 et 61.I.5 du règlement intérieur faisant état de la situation et des actions entreprises par votre association (rapport ci-joint à compléter et à retourner à la FFVoile).

Coupon réponse

Assemblée Générale 2016

Associations de Classes Affiliées à la FFVoile

DIMANCHE 4 DECEMBRE 2016 – 10h00 au NAUTIC de Paris

Salle Pégase (Hall 1 – Niveau 2)

NOM :

Prénom :

Fonction au sein de la classe :

Tél. :

Adresse mail :

Site Internet de l'association :

en qualité de représentant officiel de l'association de classe de :

_____ .

dûment mandaté par cette dernière.

Numéro de licence pour l'année 2016 : _____

Les représentants de classe qui seront élus pour l'assemblée générale statutaire de la FFVoile (qui se tiendra le samedi 25 mars 2017), devront impérativement être licenciés pour l'année 2016 ET l'année 2017.

ASSISTERA

N'ASSISTERA PAS

Fait à _____ le _____

Signature

Certifié sincère et conforme.

ASSOCIATION DE CLASSE _____

CATAMARAN
DERIVEUR
QUILLARD DE SPORT
HABITABLE
WINDSURF
VRC

Association de classe affiliée à la FFVoile depuis :

Année de construction du bateau de la classe

Pays de construction :

1) Article 53 2) du Règlement Intérieur FFVoile

Les associations de classes doivent « déclarer annuellement à la FFVoile le nombre de membres cotisant de l'association pratiquant la voile ».

Nombre de membres cotisant à l'association (inscrire le chiffre et joindre la liste) :

IMPORTANT - JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA LISTE NOMINATIVE DE VOS MEMBRES.

DANS LE CAS CONTRAIRE, LA CLASSE NE POURRA PAS ETRE REPRESENTEE.

2) Nom des délégués ou correspondants de la classe auprès des ligues (joindre une liste).

Art.61-I-6) du règlement intérieur « ... *participer à l'animation régionale en désignant des délégués de classes auprès des ligues* ».

3) Nombre de participants

Niveau mondial (Coupe / Championnat du Monde) _____

Niveau européen (Coupe / Championnat d'Europe) _____

Niveau français (Coupe / Championnat de France) _____

Avez-vous fait acte de candidature pour un championnat du Monde, d'Europe, Coupe d'Europe, auprès de la FFVoile, pour les années à venir ?

Non Oui Précisez :

4) Avez-vous un classement national des coureurs (ou bateaux)

OUI NON

Nombre de coureurs et / ou bateaux classés : _____

5) De combien de compétitions est constitué votre programme officiel de classe

International _____ National _____ Interligues _____ Autres _____

6) Faire parvenir votre programme de compétitions officielles

7) Publication

- L'association a-t-elle un bulletin d'information OUI NON

Joindre un exemplaire OU

- Site Internet _____

8) Cotisation annuelle (montant)

Adulte _____ Jeune _____ Familiale _____

Equipage _____ Barreur _____ Associé _____ Solitaire _____

Double _____ Autre (précisez) _____

9) Avez-vous déposé une règle de jauge officielle auprès de la FFVoile avec ses mises à jour au 1/01/2016 OUI NON

(N.B. transmettre obligatoirement un exemplaire de la jauge).

(Art.61.I.5. du règlement intérieur)

« Informer la FFVoile de toute modification apportée aux statuts et/ou aux règlements.

- Aux plans, spécifications et mesures. Ces informations doivent intervenir dans les plus brefs délais ».

IMPORTANT - AFIN DE METTRE A JOUR LE DOSSIER DE VOTRE CLASSE, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS TRANSMETTRE UNE **COPIE DES STATUTS, DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES REGLES DE CLASSE DE L'ASSOCIATION, EN VIGUEUR A CE JOUR** SI CES DERNIERS ONT ETE MODIFIES LORS DE VOTRE DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE.